cfnews.net

PAYS: France

**TYPE**: Web Grand Public



▶ 2 décembre 2016 - 17:30

Cliquez ici pour accéder à la version en ligne

## Non coté : 39 % de femmes dans les sociétés de gestion

En constante progression, la part des femmes dans les équipes d'investissement est passée de 17 % en 2009 à 21 % en 2015, signe qu'un mouvement de fond est engagé. Selon la sixième étude menée par Deloitte pour le Club Afic avec Elles, 50 % des sociétés de gestion interrogées ont d'ailleurs fixé un objectif de mixité.La féminisation est en marche dans les fonds de non coté. Les résultats de la dernière étude menée par **Deloitte** pour le Club Afic avec Elles - le think tank réunissant femmes et hommes du capital investissement présidé par Alexandra Dupont (photo ci-dessous) - le confirment. Menée auprès de 248 sociétés de gestion membres de l'Afic, cette sixième édition de l'enquête a obtenu un taux de réponse de 40 %, avec une proportion de répondants communs à l'année précédente de 78 %. Constitué de 100 investisseurs, dont 22 nouveaux participants, l'échantillon représente 55 % des investissements réalisés entre 2008 et 2015 et 50 % des montants investis en 2015 par les membres actifs de l'Afic. « Bien que la population féminine totale (toutes tranches d'âges et toutes fonctions confondues) recule de 2 points à 39 %, l'étude met en lumière une évolution différente au sein des équipes d'investissement, indique Claire Deguerry, associée financial advisory chez **Deloitte**. Passée de 17 % en 2009 à 21 % en 2015, la part des femmes dans les équipes d'investissement enregistre, en effet, une progression constante depuis la première édition de l'enquête. »22 % de directrices de participations Autre signe encourageant, la féminisation régulière des grades les plus expérimentés avec 22 % de directrices de participations en 2015, contre 16 % en 2009. La tendance haussière enregistrée au grade de chargé d'affaires (31 %, +1 point) est aussi très positive. « C'est par le bas de l'échelle que la mixité viendra », rappelle Claire Deguerry, pour qui « la dynamique engagée doit s'amplifier pour devenir une pratique durable et s'étendre encore plus dans les sphères décisionnaires. » En effet, on ne compte encore que 14 % de femmes au grade d'associé, contre 15 % en 2014. Au niveau des promotions, on remarque ensuite qu'il y a, en 2015, autant de femmes que d'hommes promus en proportion des effectifs des équipes d'investissement (7 % hors stagiaires et fonctions support). Les chiffres des recrutements sont, quant à eux, restés stables avec 28 % de femmes recrutées l'année dernière. Critère d'attractivité auprès des investisseurs En 2015, 50 % des sociétés de gestion interrogées ont déclaré avoir un objectif de mixité. Mais, pour l'heure, seulement 13 % d'entre elles ont mis en place des formes d'actions concrètes - le vecteur le plus visité restant un panel mixte au moment des recrutements. Bien qu'elle reste très largement perçue comme un facteur d'excellence organisationnelle et de meilleure gestion des conflits, la mixité semble se lier de plus en plus à de nouvelles notions. « Le critère qui a le plus progressé est celui de l'attractivité auprès des investisseurs, souligne Claire Deguerry (photo ci-contre). Celui-ci est, en effet, passé de 50 % à 58 % entre 2014 et 2015. Cette évolution est plus que prometteuse car les attentes des investisseurs motiveront les sociétés de capital-investissement vers plus de mixité. » D'ailleurs, avec l'émergence des critères ESG, la pression des LPs sur le sujet se fait de plus en plus sentir. 18 % des répondants, contre 13 % en 2014, reconnaissent ainsi que la mixité fait partie des critères de due diligence pour une majorité ou quelques-uns des investisseurs. Entrée en vigueur de la loi Coppé-Zimmermann en janvier Au sein des conseils d'administration des participations, la prise de conscience progresse également, avec, en 2015, 37% des répondants ayant un objectif de mixité. En 2014, ils n'étaient que 27 %. D'ici le 1er janvier 2017, la loi Coppé-Zimmermann sur les quotas dans les conseils d'administration et les conseils de surveillance, imposera, pour rappel, aux entreprises cotées et/ou d'au moins 500 salariés et de 50 M€ de total de bilan ou de chiffre d'affaires, une proportion de femmes supérieure ou égale à 40%. S'ils sont 77% à avoir pris connaissance de cette loi, seules 28% des participations des sociétés de gestion interrogées avaient, en 2015, des femmes à leur Comex - un chiffre en forte hausse par rapport à 2013 (14 %). À noter que les SAS, ne seront pas soumises à la loi. « Les chiffres sont en constante évolution sur les indicateurs clés. Le mouvement de fond est engagé et devrait se poursuivre dans les années à venir », conclut, confiante, Claire Deguerry.